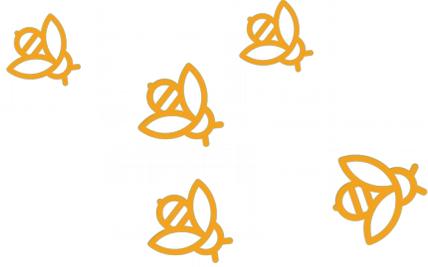


ATELIER INSTALLATION / TRANSMISSION DISPOSITIFS DE SOUTIEN RÉGIONAUX ET PROJETS DE TERRITOIRE



Panorama général Occitanie des dispositifs à l'échelle régionale et des acteurs intervenants sur ces dispositifs /
Nathalie Colin et Stéphanie Saurat, DRAAF ; Emmanuelle Abouchar, Région

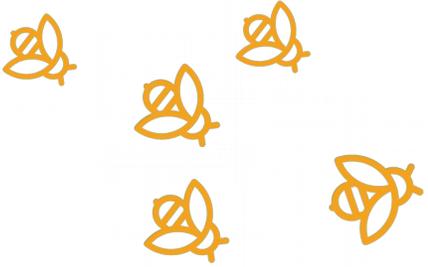
Rappel sur les journées nationales espaces test et les suites/ Jean-Baptiste Cavalier, Reneta

2 témoignages sur des dispositifs complémentaires mis en place à l'échelle de territoire

- Nathalie Sautter, directrice adjointe du PnR Haut Languedoc : boîte à outils et groupes élus sentinelles,
- Roxane DIF, animatrice Aude, Terre de Liens Languedoc-Roussillon, dynamiques PAT et diagnostics fonciers agricoles participatifs.

Débat, questions réponses

Conclusion



Panorama général Occitanie des dispositifs à l'échelle régionale et des acteurs intervenants sur ces dispositifs

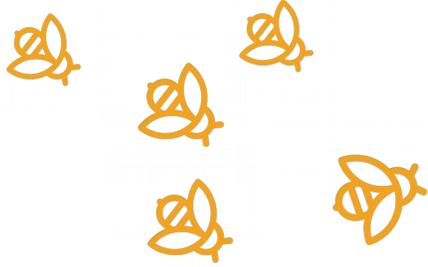
1- Quelques chiffres de bilan

2- Enjeux et engagements

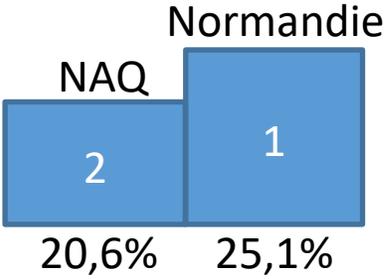
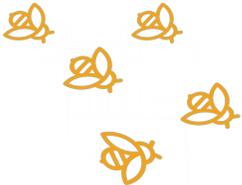
3- Des acteurs en région pour accompagner

4- Des outils et des actions de l'Etat pour mieux connaître les dynamiques et accompagner les installations-transmissions

5- Des dispositifs ciblés de la Région pour déployer ses engagements



1- Quelques chiffres de bilan sur l'installation et la transmission



Dynamique en matière d'installation

Occitanie



Région agricole de France

Taux de remplacement
(chiffre de 2018)

61%

Première augmentation
depuis 4 ans



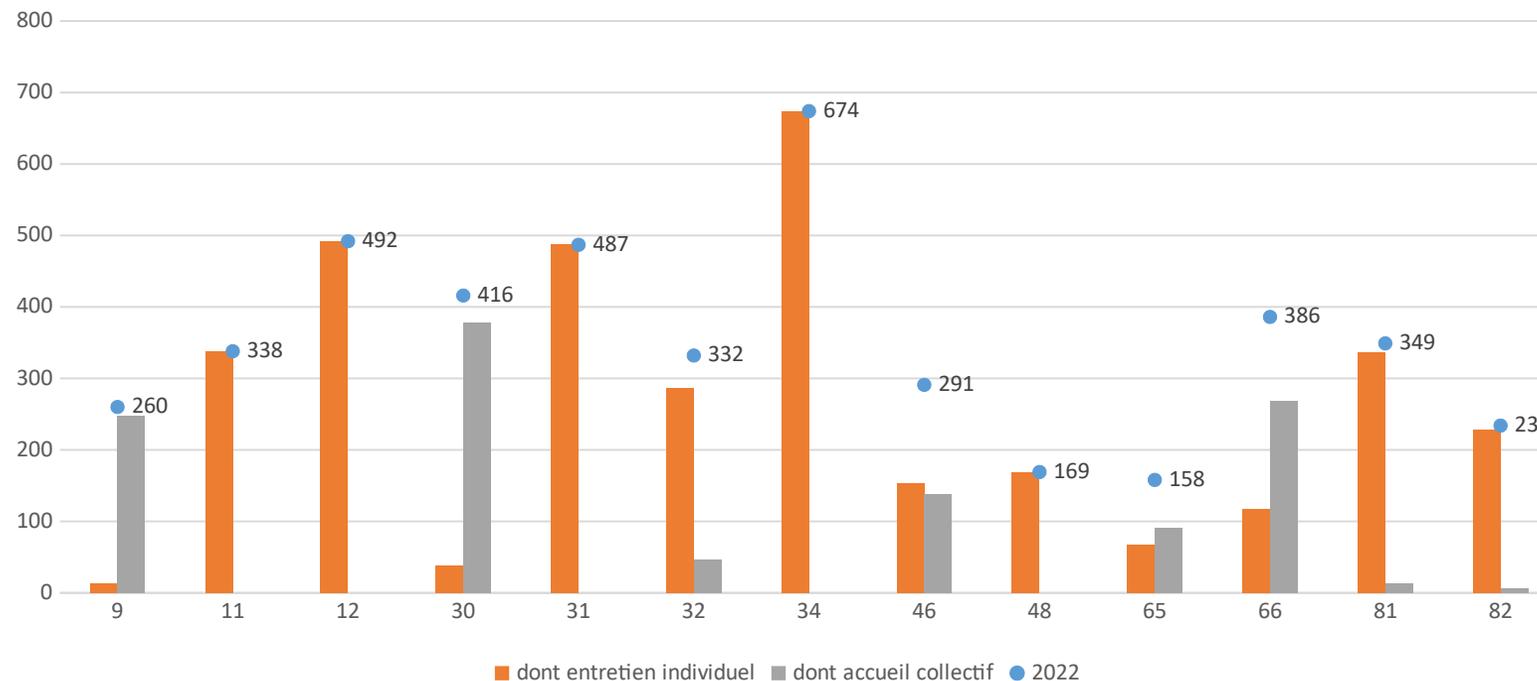
Nombre d'installations (chiffres 2021)
2 789 installations / 733 DJA (26% des installations)



Porteurs de projets reçus en PAI – bilan Occitanie 2022

- **4 586 porteurs de projet accueillis en 2022**, dont 93% de 1^{er} accueil
- 1 221 autodiagnostic reçus, soit 26%
- 4 550 porteurs de projets accueillis en moyenne depuis 4 ans

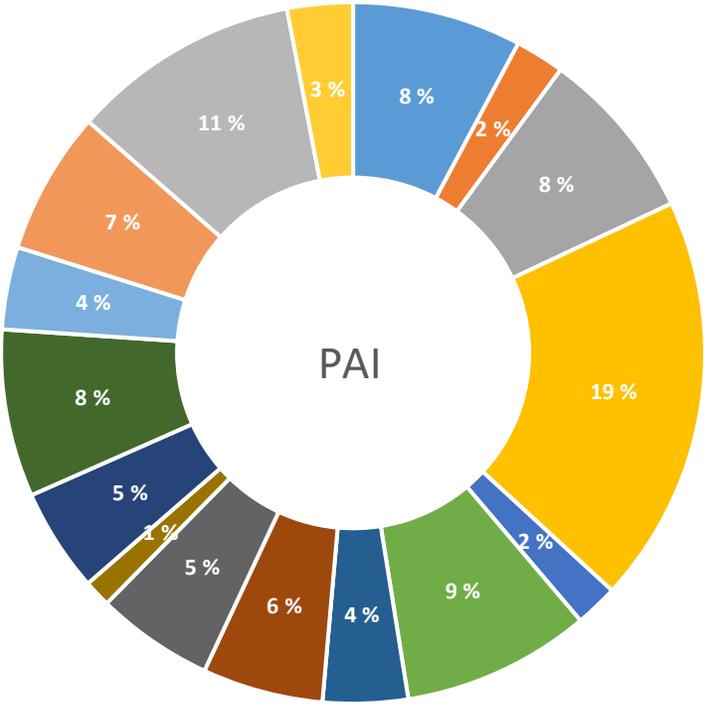
Nombre de porteurs de projets accueillis en PAI en 2022



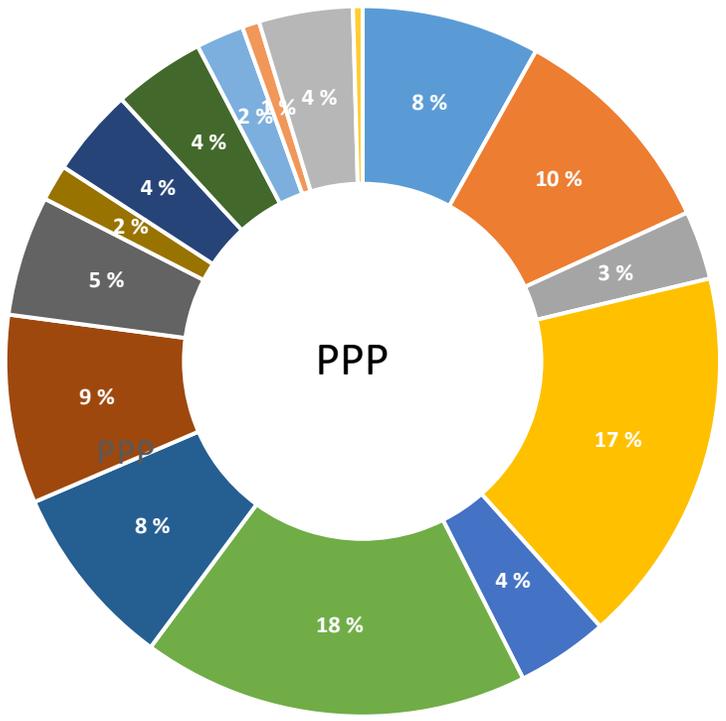
Profil des porteurs de projet

Forte demande en maraîchage

Production envisagée



- grandes cultures
- viticulture
- arboriculture
- maraîchage - horticulture
- bovins lait
- bovins viande
- ovins lait
- ovins viande
- caprins
- porcins
- volailles, palmipèdes
- équins, activités équestres
- apiculture
- PPAM
- autres
- ne sait pas



Dotation Jeune Agriculteur

Occitanie - 2022

771 Installations

36 941€ de DJA en moyenne

36 % sont des femmes

31 % ont un diplôme de niveau III et plus

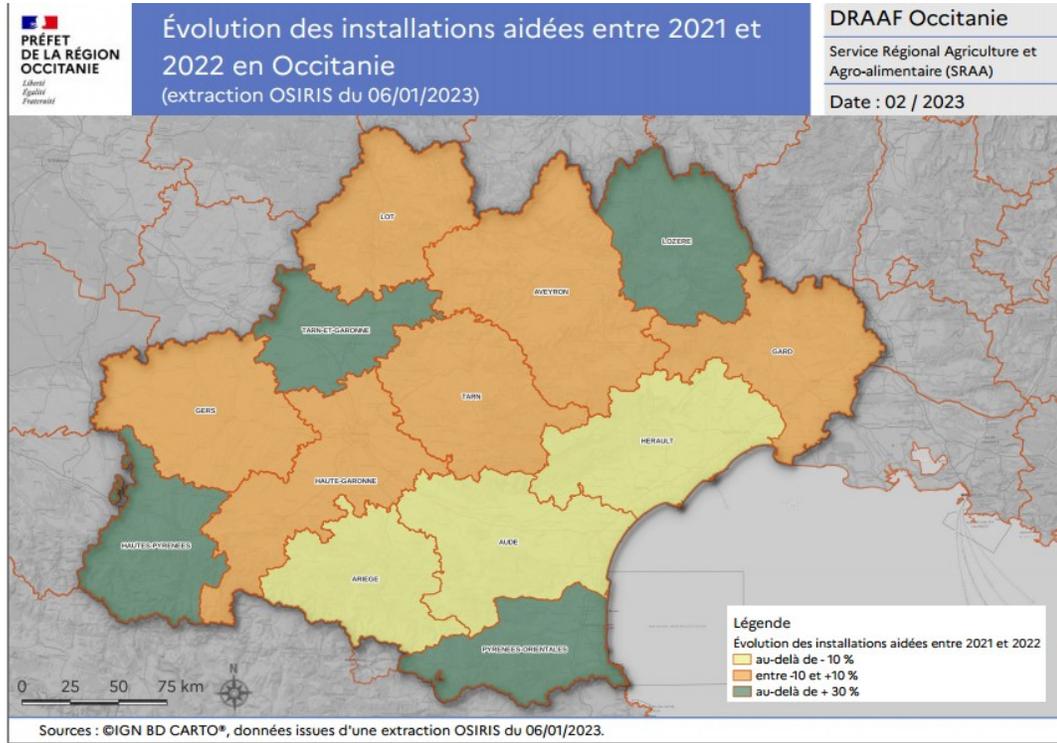
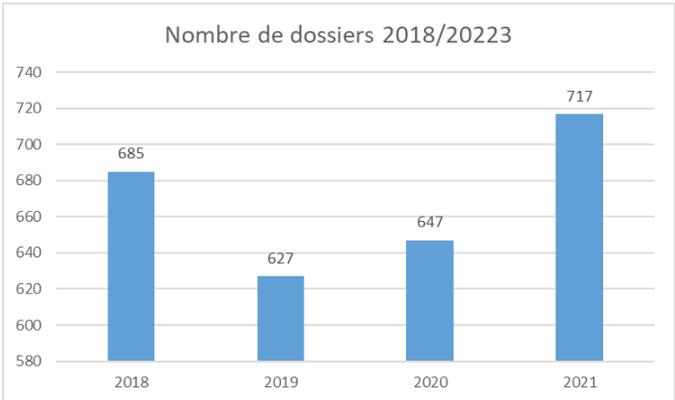
44% produisent en bio (AB)

35% produisent sous signe de qualité

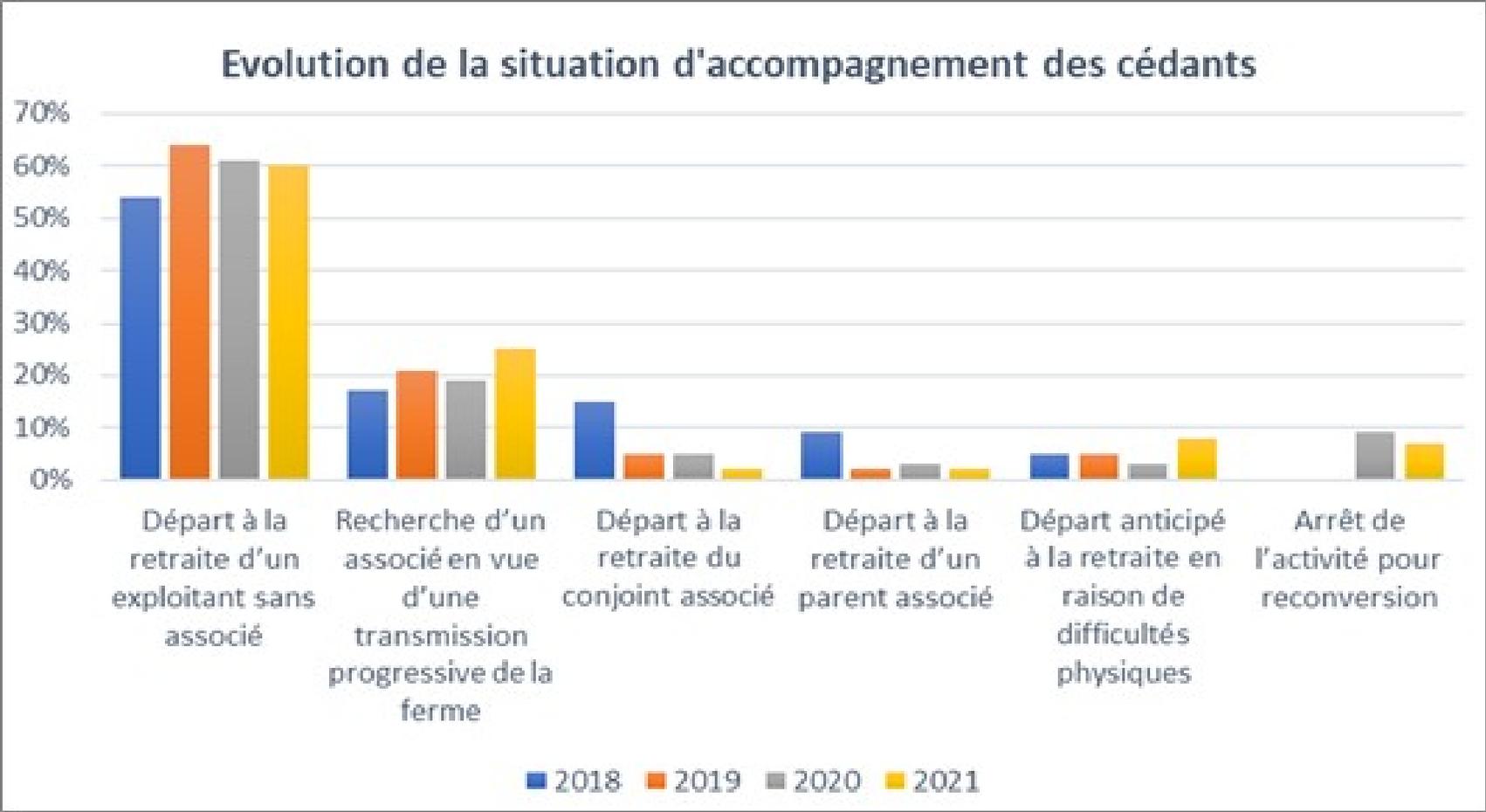
Palmarès de productions

- 18% Bovins viande
- 11% Viticulture
- 10% Grandes cultures et maraîchage

46% hors cadre familial
1% à titre secondaire ou progressif
59% en société



Accompagnement des cédant.es et repreneur.euses



2- Enjeux et engagements

Un défi à relever

D'ici 10 ans, 1/3 des agriculteurs seront à la retraite soit 166 000 exploitants et co-exploitants

Des enjeux identifiés

Dans le cadre de la consultation sur le PLOAA
et de l'élaboration de nouvelle stratégie régionale

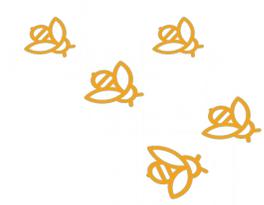
→ Une stratégie régionale qui se décline
sous la forme de 3 engagements à impact

*création d'entités
économiques viables,
vivables et durables*

*accompagner toute la
diversité des projets
d'installation*

*1. accompagner la
transmission des
exploitations
agricoles*

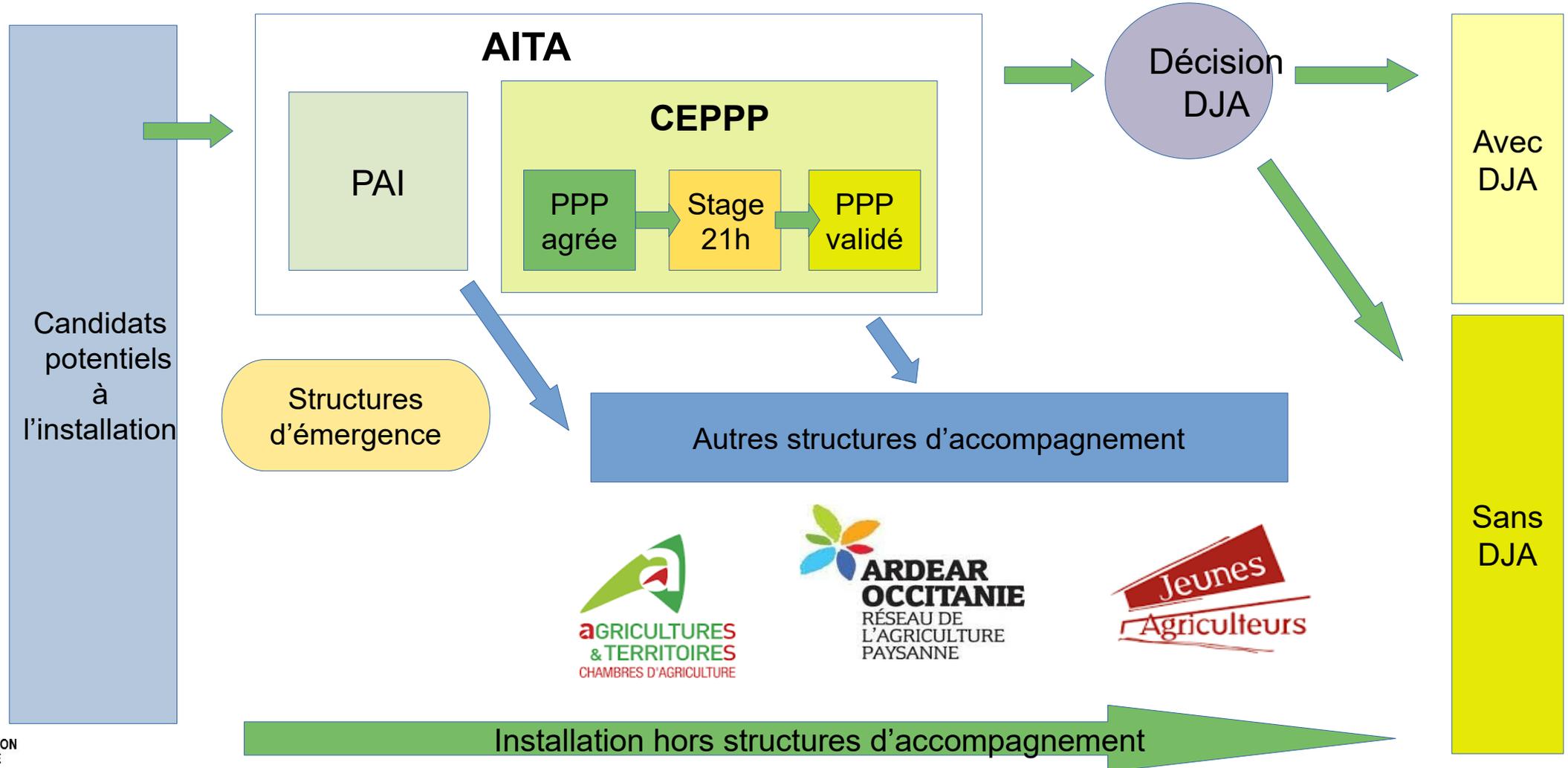
- Une fiscalité favorable à l'installation transmission (baux ruraux, inciter fiscalement les futurs cédants à entrer dans un parcours de transmission avec maintien d'un outil de production opérationnel), ... ;
- Un accès au foncier facilité avec des moyens financiers pour permettre un portage du foncier, le développement de fonds de garantie pour les baux ruraux, ... ;
- Le développement des points accueil transmission en leur donnant les moyens d'anticiper les transmissions.
- Des engagements de la Région qui s'appuient sur des dispositifs ciblés :
 - Une démarche globale **d'accompagnement personnalisée**, à la carte
 - La **Dotation jeune agriculteur, outil central**
 - Un plan qui se renforce pour accompagner les projets de transmission



3- Des acteurs en région pour accompagner le parcours à l'installation

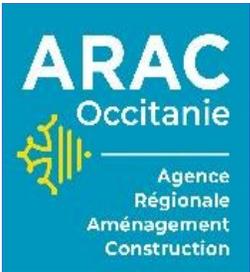
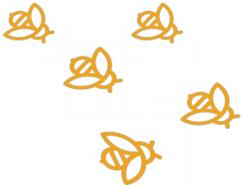
Ces orientations stratégiques ont été construites et seront mises en œuvre en partenariat avec les organismes impliqués dans l'installation et la transmission, qui accompagnent le parcours à l'installation (liste ci après, non exhaustive)

Rappel : le parcours DJA (2023)



RÉSEAU DES PAT OCCITANIE

8 JUN 2023



4- Des outils et des actions soutenus par l'Etat pour mieux connaître les dynamiques et accompagner les installations-transmissions

- *RDI*
- *Etude DINO*
- *AITA*
- *Accompagnement des cédant.es et repreneur.euses*



RDI (Répertoire Départemental à l'Installation)



Action : Mise en relation de candidats à l'installation avec des exploitants qui cessent leur activité ou des sociétés qui cherchent des associés.

Gestion : Chambres d'agriculture

Démarche :



NB : les données RDI sont soumises à la RGPD

Étude DINO

Travail collaboratif de tous les acteurs de la profession pour :

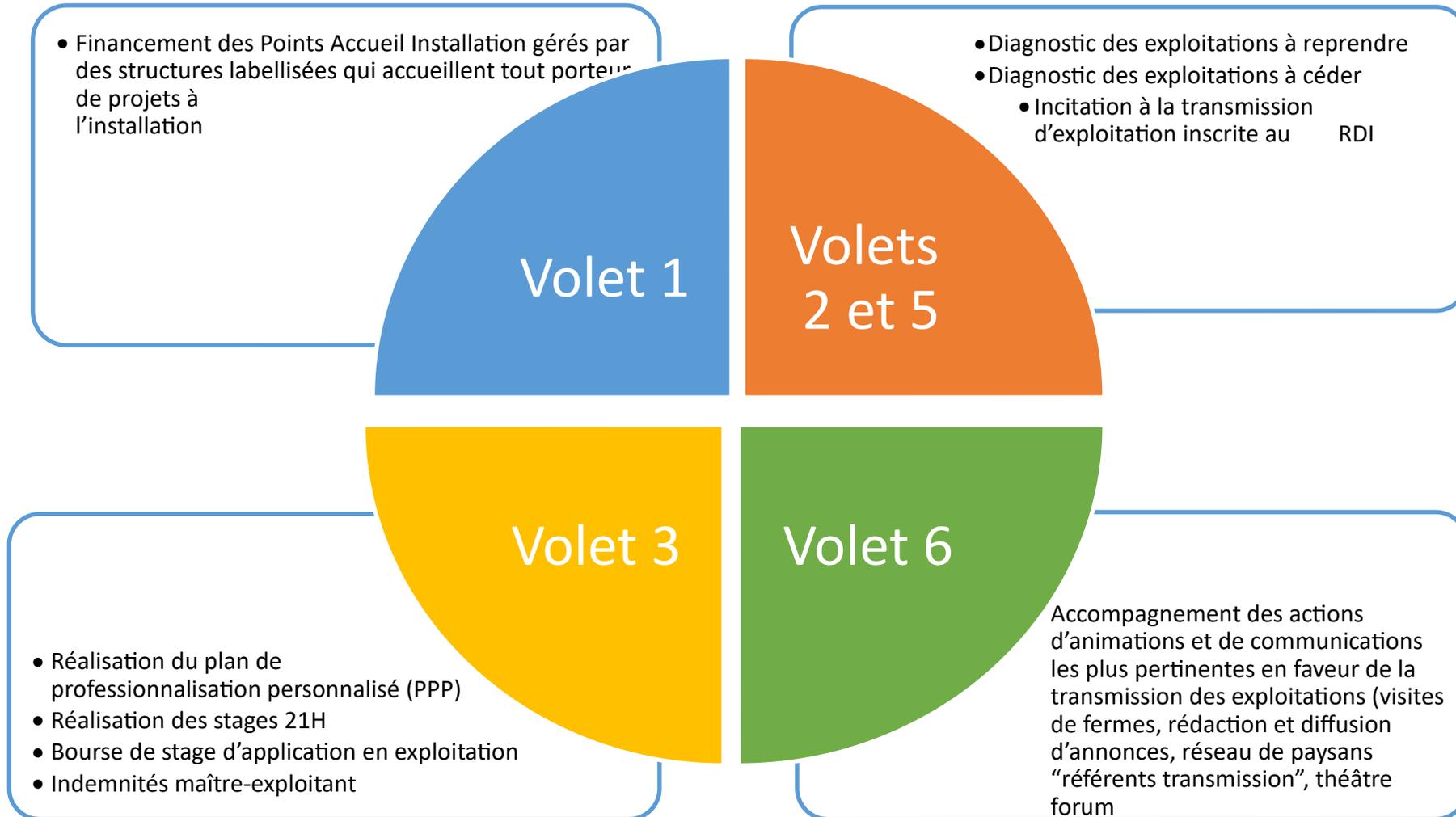
- Mesurer les évolutions des installés : taux de maintien, abandons, mutations ...
- Identifier les facteurs clés menant à ces différentes évolutions
- Mesurer la perception des installés sur leur situation (revenu, qualité de vie, etc.)
- Évaluer l'impact du parcours à l'installation et des dispositifs d'accompagnement

Des conclusions à lire sur le site de la CRAO

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/devenir-des-installes-en-occitanie/>

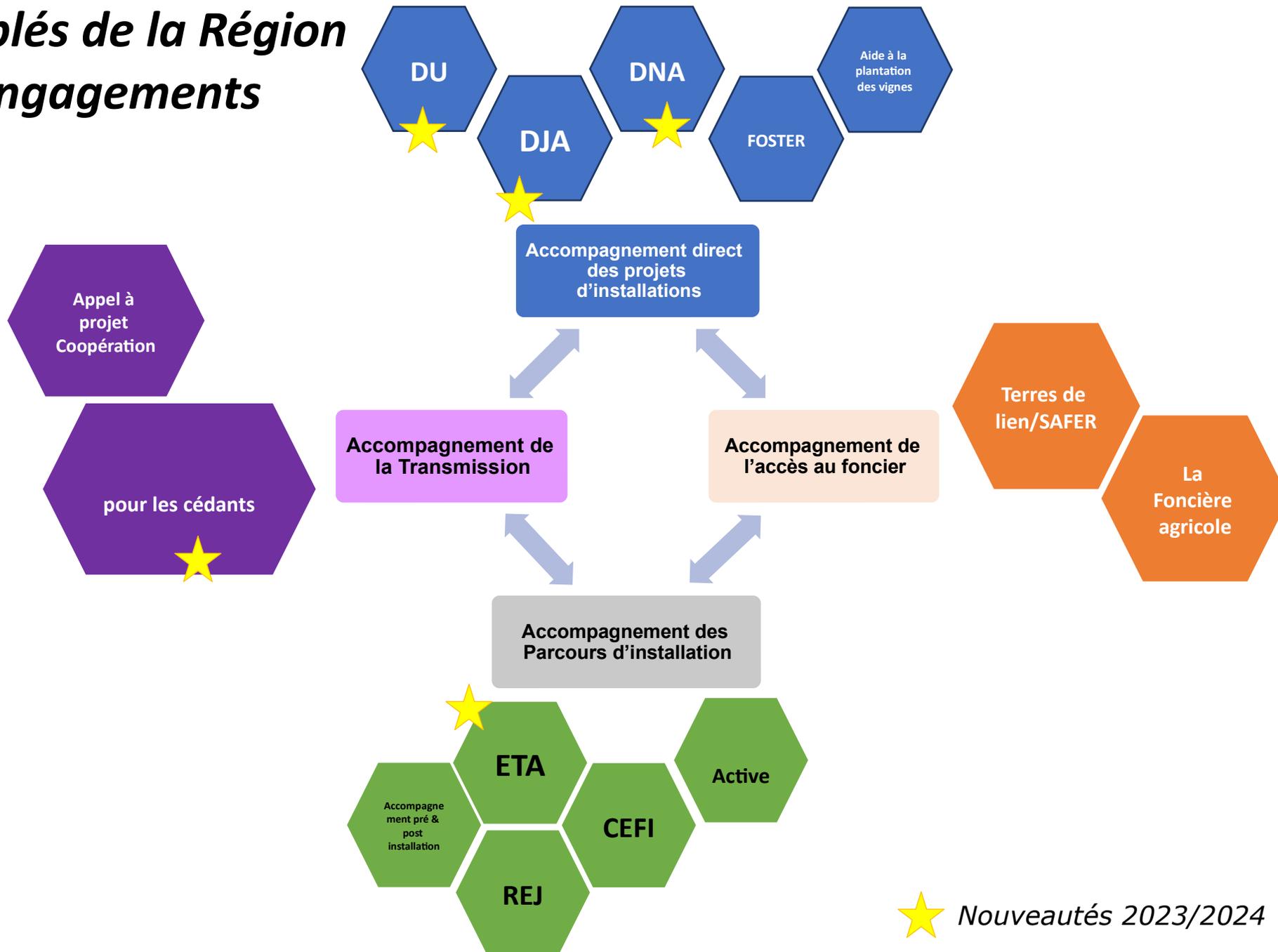
NB : des études par territoire peuvent également être réalisées sur demande par le SRISSET (service régional de l'information statistique, économique et territoriale) de la DRAAF.

Financement de l'accompagnement (AITA)



5- Des dispositifs ciblés de la Région pour déployer ses engagements

Continuer à s'appuyer sur une palette d'outils pour accompagner la diversité des porteurs et des parcours : Une démarche globale **d'accompagnement personnalisée**, à la carte



★ Nouveautés 2023/2024

Les Aides Régionales pour les futur.es installé.es

1- Aides directes aux projets d'installation

Dispositifs	Etape de l'installation	Objectif	Public visé	Lien ou contacts
DJA (Dotation Jeune Agriculteur)	Au moment de l'installation	<u>Aide à la trésorerie pour le démarrage de l'activité agricole</u> → renouvellement des générations → assurer l'accessibilité du plus grand nombre des projets d'installation → d'accompagner et ancrer différents profils de nouveaux installés	Moins de 40 ans	En cours
DNA (Dotation Nouvel Agriculteur)	Au moment de l'installation		Plus de 40 ans	installation-occitanie@region.fr
DU (Dispositif Unique)	Tout au long du parcours d'installation	Financement de l'investissement stratégique lié à l'installation	Tout public	https://www.laregion.fr/Dispositifs-d-aides-a-l-investissement-dans-les-exploitations-agricoles
PASS Petits Investissements	Tout au long du parcours d'installation	Financement de petits investissements	Tout public	
FOSTER (Garantie Foster)	Tout au long du parcours d'installation	Couvre gratuitement les emprunts bancaires, permettant ainsi de faciliter l'accès au financement des jeunes agriculteurs pour leurs besoins en trésorerie et investissements (y compris pour du matériel d'occasion) inhérents à la phase d'installation.	Tout public	FOSTER TPE-PME - Europe en Occitanie (europe-en-occitanie.eu)
AIDE A LA PLANTATION DES VIGNES	Tout au long du parcours d'installation	Soutenir les nouveaux exploitants de la région dans leurs projets de développement d'un vignoble	Nouveaux exploitants	Appel à projets - Soutien aux plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (laregion.fr)

Les Aides Régionales pour les futur.es installé.es

2- Accompagnement des Parcours d'installation

Dispositifs	Etape de l'installation	Objectif	Public visé	Lien ou contacts
ETA (Espace Test Agricole)	Avant l'installation	Le porteur de projet, se teste lui-même, en développant une activité agricole de manière responsable et autonome, dans un cadre légal qui réduit la prise de risque.	Nouveau/Jeunes installés	
CEFI (Contrat Emploi Formation Installation)	Avant ou pendant l'installation	financer une période de stage sur une exploitation à reprendre	Nouveau/Jeunes installés	Structures habilitées (réseau ARDEAR et Chambres d'Agriculture)
REJ (Revenu Ecologique Jeune)	Avant ou pendant l'installation	Aide forfaitaire lors de la construction d'un projet professionnel qui garantie un pouvoir de vivre pendant ce parcours de formation ou de création d'entreprise	De 18 à 29 ans	Revenu Écologique Jeunes - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (laregion.fr)

Les Aides Régionales pour les futur.es installé.es

3- Accompagnement de la Transmission

Dispositifs	Etape de l'installation	Objectif	Public visé	Lien ou contacts
Accompagnement pour les cédants	Avant et pendant l'installation	Prestation de conseil innovante à destination des cédants pour les aider à transmettre leur outil de production et se projeter sur leur fin de carrière. Organiser ce changement de vie	Cédant.es d'exploitations agricole	2024



Réseau National des Espaces-Test Agricoles

Le RENETA propose plusieurs actions dans le cadre du réseau régional des PAT

- Participation des PAT régionaux aux journées nationales à Toulouse les 14, 15 et 16 juin 2023

<https://reneta.fr/Rencontres-Nationales-23>

- Ateliers (format à définir avec visite de site ou en webinaire) pour accompagner les PAT sur leur réflexion/construction d'espaces tests

contact@reneta.fr / 04 67 06 23 66 / 06 78 53 45 58



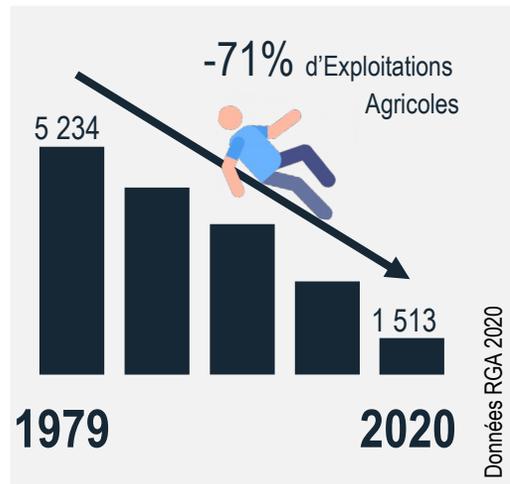
La Transmission Installation Multiple ou Collective

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

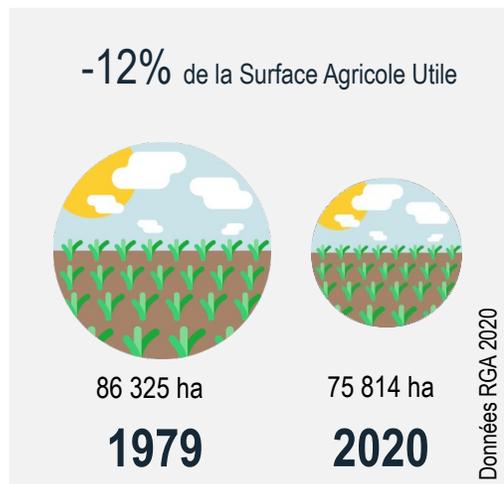
Intervenant : Nathalie SAUTTER – directrice-adjointe

Le 8 juin 2023

Pourquoi cette action ?



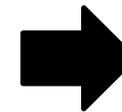
Déprise Agricole



Agrandissement
des fermes

L'élevage représente
80% de la SAU du
Haut-Languedoc

Des fermes
spécialisées



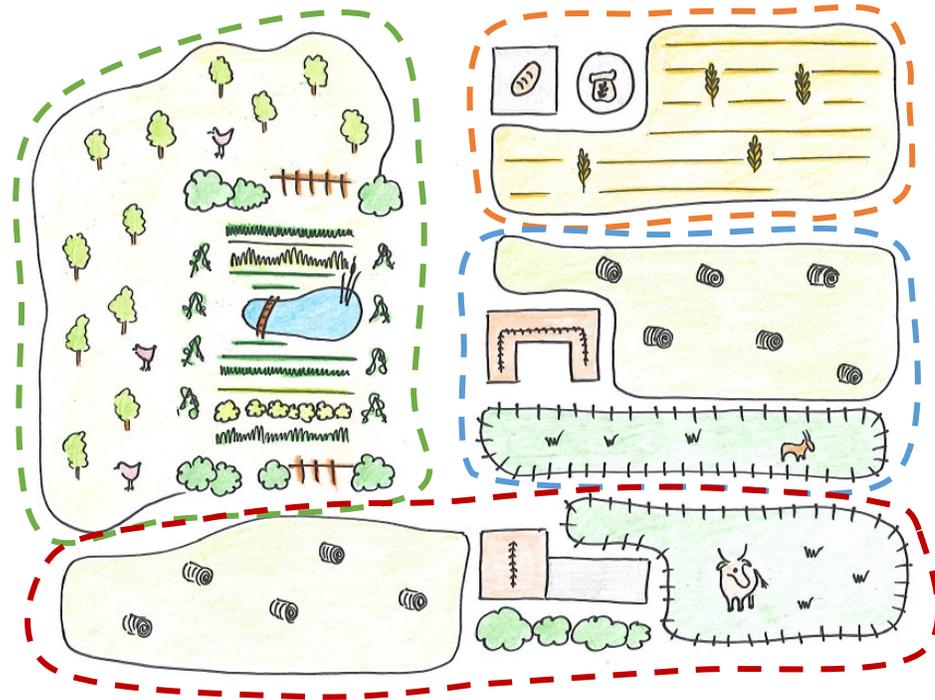
L'offre des
agriculteurs cédants
ne correspond pas à
la demande des
porteurs de projets
agricoles

Le concept

Transmission Installation Multiple

Il s'agit de « découper » une exploitation agricole en plusieurs fermes individuelles économiquement viables, ayant des activités agricoles différentes et complémentaires (avec si possible une synergie agroécologique entre elles).

Ferme 3
Maraicher,
Arboriculteur
et
Éleveur de
poules
pondeuses



Ferme 1
Paysan
Boulangier

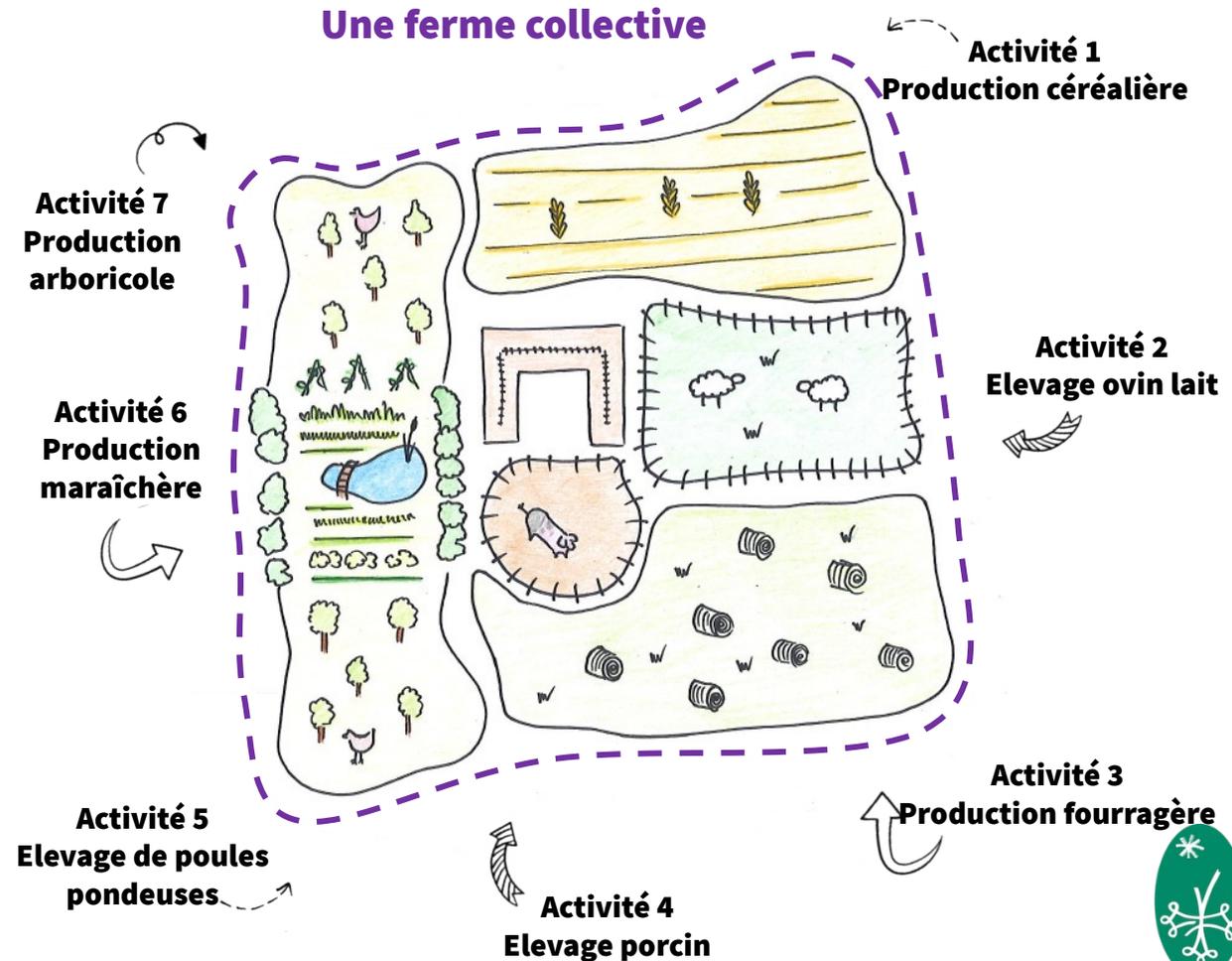
Ferme 2
Éleveur caprin
fromager

Ferme 3
Éleveur bovin viande

Le concept

Transmission Installation Collective

Il s'agit de transmettre la ferme à un collectif ; y pratiquant plusieurs activités agricoles différentes et complémentaires (avec si possible une synergie agroécologique entre elles).



Mise en pratique

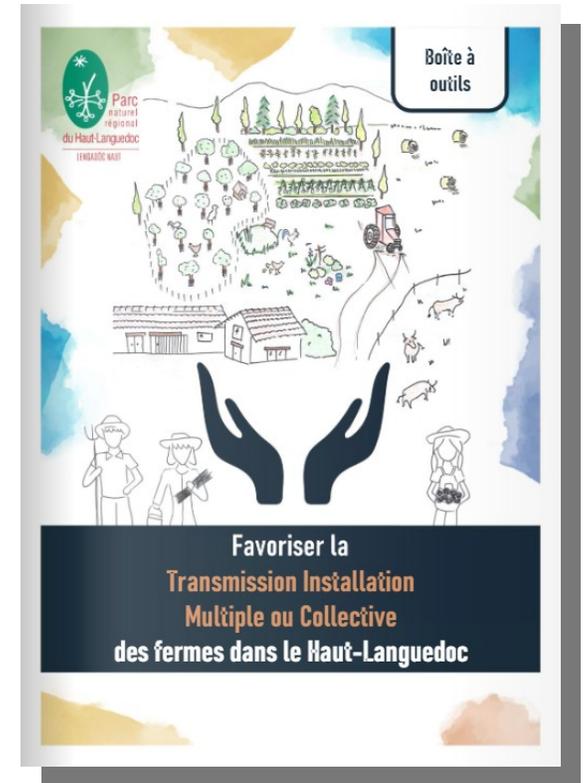
1. Etude de faisabilité (2021)

- Etude du concept via enquêtes :
Avantages/Inconvénients, Forces/Menaces
- Test du concept de reprise sur une ferme d'élevage du Haut-Languedoc

2. Sensibilisation (2022)

- Création d'un livret boîte à outils

3. Accompagnement de fermes pilotes (2023)



Livret boîte à outils –



SOMMAIRE

Contexte	Page 5
• La diprise agricole.....	p.6
• La Transmission Installation Multiple ou Collective des fermes comme solution.....	p.8
• Identifier vos propres intérêts.....	p.30
Des fiches pour chaque acteur	Page 12
Vous êtes un agriculteur	Page 13
> Fiche N°1 : Savoir où j'en suis dans mon parcours.....	p.14
> Fiche N°2 : Pourquoi avoir recours à la Transmission Installation Multiple ou Collective ?.....	p.15
> Fiche N°3 : Avoir recours à la Transmission Installation Multiple.....	p.16
> Fiche N°4 : Avoir recours à la Transmission Installation Collective.....	p.19
> Fiche N°5 : Avoir recours à un CAPA.....	p.22
> Fiche N°6 : Avoir recours à un GISA.....	p.25
> Fiche N°7 : Vendre à Terre de Liens.....	p.26
> Fiche N°8 : Plateformes, réseaux & formations.....	p.44
Vous êtes un porteur de projet	Page 29
• Le Haut-Languedoc : un territoire d'exception.....	p.30
> Fiche N°9 : Savoir où j'en suis dans mon parcours.....	p.32
> Fiche N°10 : Pourquoi choisir de s'installer en ferme multiple ou collective ?.....	p.34
• Qu'en êtes-vous plutôt : ferme multiple ou collective ?.....	p.37
> Fiche N°11 : Quelles structures pour vous aider ?.....	p.38
> Fiche N°12 : L'entraide entre fermes multiples.....	p.42
> Fiche N°13 : Plateformes, réseaux & formations.....	p.44
Vous êtes un élu	Page 45
> Fiche N°14 : Pourquoi et comment agir à l'échelle locale ?.....	p.46
> Fiche N°15 : Pourquoi et comment agir en tant qu'élu départemental ou régional ?.....	p.48
Vous êtes un particulier	Page 49
> Fiche N°16 : Pourquoi et comment favoriser les fermes multiples et collectives ?.....	p.50
→ Annuaire des structures clés	Page 51
• Références & personnes ressources.....	p.55



Une structure orientée par acteur

Selon votre situation ou vos responsabilités, vous pouvez agir

V O U S - Ê T E S

- ➔ **UN AGRICULTEUR**
Page 13
Fiches N°1 à 7
+ Fiche 12
- ➔ **UN PORTEUR DE PROJET**
Page 29
Fiches N°8 à 12
- ➔ **UN ÉLU**
Page 45
Fiches N°13 à 14
- ➔ **UN PARTICULIER**
Page 49
Fiche N°15

➔ Référez vous à l'annuaire des structures pour avoir le rôle et les coordonnées des structures ressources – Page 51

12



VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR

La Transmission Installation Multiple ou Collective permet de **rendre votre exploitation agricole plus transmissible**.
En tant qu'agriculteur vos choix peuvent permettre de garantir la pérennité de votre exploitation agricole.

13



VOUS ÊTES UN PORTEUR DE PROJET

La Transmission Installation Multiple ou Collective permet de **proposer des terres et terres agricoles plus abordables pour les porteurs de projets** qui souhaitent s'installer. Il s'agit de redynamiser le territoire par l'installation de nouveaux agriculteurs.
En tant que porteur de projet vous êtes au cœur de la démarche.

29

Des fiches détaillées pour chaque acteur

FICHE N°6 : AVOIR RECOURS À UN CEFI

Je suis actif **OU** Entre 10 et 5 ans avant la retraite **OU** Moins de 5 ans avant la retraite

Le **Contrat Emploi Formation Installation (CEFI)** est un contrat entre un agriculteur souhaitant trouver un repreneur ou un associé, un porteur de projet désireux de tester l'exploitation agricole en question et se former, et une structure partenaire : les ADEAR ou les Chambres d'Agriculture par exemple. Il s'agit d'un stage entre 3 et 12 mois qu'un porteur de projet va réaliser chez vous dans l'optique, si le stage se passe bien, de reprendre votre exploitation agricole ou de devenir associé. Il s'agit d'une expérience sociale. Si vous ne souhaitez pas autant vous engager dans la formation du porteur de projet ayez recours à un CAFI, cf. Fiche N°5.

Avantages

- Formuler un repreneur ou un futur associé selon vos méthodes
- Aucun frais à avancer, la rémunération du stagiaire est prise en charge par le Conseil Régional ou Pôle Emploi
- Permettre à un porteur de projet de tester votre exploitation agricole avant de la reprendre ou de s'y associer

Quelles étapes pour agir ?

- 1 Identifier un porteur de projet pour reprendre votre ferme par vos connaissances ou se rapprocher d'un conseiller CEFI.
- 2 Prendre contact avec un conseiller CEFI du réseau des ADEAR ou à la Chambre d'Agriculture, de votre département
- 3 Mettre en place les conditions du stage et signer un contrat
- 4 Intégrer éventuellement le stagiaire au sein de l'exploitation agricole (reprise ou association)

Remarque

Dans le cadre de la Transmission Installation Multiple ou Collective, le CEFI peut avoir lieu si :

- Vous êtes actif et souhaitez passer en collectif
- Vous êtes bientôt à la retraite et avez déjà transmis une partie de vos terres pour d'autres activités agricoles. Il vous reste la partie principale de votre exploitation à céder.

Plus d'infos sur www.mefarmenregion.fr/formations/22022023prerequis-et-objectifs **OU SUR** occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/076_inst_Occitanie/Documents/5_installation/cefi.pdf

25

FICHE N°12 : PLATEFORMES, RENCONTRES & FORMATIONS

Les Plateformes :

RDI

Le Répertoire Départ Installation est une plateforme de recensement des annonces de vente d'exploitations agricoles sur le territoire français. Ce répertoire est tenu par la Chambre d'Agriculture. Vous pouvez donc vous rendre sur le site dédié au RDI : <https://www.repertoireinstallation.com/> Cette plateforme permet bien sûr aux futurs cédants de proposer leur exploitation agricole à la vente.

Les annonces des ADEAR

Ce répertoire recense les petites annonces en agriculture paysanne sur le territoire français, concernant l'installation et la transmission. Ce répertoire national est disponible sur : <https://www.agriculturepaysanne.org/annonces/> Il propose également des offres d'emplois dans le milieu agricole payant.

Vous pouvez également vous rendre sur le site de l'ADEAR de votre département pour retrouver les annonces locales. Par exemple pour l'Aveyron et le Tarn : https://ramacarte.org/fr/map/la-carte-info-de-laddear-12_6147#10/43.7091/2.3167 Cette plateforme permet aux futurs cédants de proposer leur ferme à la vente, location, etc. Pour ajouter votre annonce, contactez l'ADEAR de votre département.

Objectif Terre

Il s'agit d'une plateforme de recensement des fermes que Terre de liens propose en fermage. De même, cette plateforme permet aux futurs cédants de proposer leur exploitation agricole à la vente à Terre de liens qui la recensera sur la plateforme Objectif Terre pour la mettre à disposition, en fermage, à d'éventuels porteurs de projets. Consultez la plateforme : <https://www.objectif-terres.org/>

Les Rencontres & Formations :

Le Café Paysan

est un temps d'échange convivial organisé par le réseau des ADEAR soit l'ADEART dans le Tarn et Terres Vivantes dans l'Hérault sur des thématiques abordant l'agriculture paysanne sous tous ses angles. On retrouve notamment les Cafés Installation ou Cafés Transmission.

Des réunions d'échanges

peuvent être proposées par le réseau ADEAR, Terre de liens, le réseau des CIVAM, les Chambres d'Agriculture mais aussi par le réseau inPACT, le réseau RELIER et toutes les structures susceptibles d'être en lien avec l'agriculture. Consultez leurs sites Internet régulièrement pour connaître les dates. Cf. Annuaire des structures p51.

Des formations

proposées par :

- Les chambres d'Agriculture
- L'ITAD
- Le réseau des ADEAR soit l'ADEART (81) et Terres Vivantes (34).
- Le réseau CIVAM
- Le réseau inPACT référence des formations données par d'autres structures.

44

FICHE N°14 : POURQUOI ET COMMENT AGIR EN TANT QU'ÉLU DÉPARTEMENTAL OU RÉGIONAL ?

Pourquoi ?

#1 Lutter contre la déprise agricole.

Comme partout en France, la déprise agricole touche fortement la région Occitanie qui possède un taux de renouvellement des exploitations agricoles de 60%, inférieur donc au taux national de 64%. Il devient urgent de trouver des solutions pour favoriser l'installation agricole sur le territoire. En 2010, en Occitanie, plus de 60% des chefs d'exploitations agricoles avaient plus de 50 ans. 10 ans après, le départ à la retraite en masse des agriculteurs est imminant, il est temps d'agir.

#2 Redynamiser le secteur agricole et les campagnes.

Désertification des campagnes, faillite des commerces, des producteurs, voilà contre quoi luttent les campagnes depuis plusieurs années. Installer des jeunes agriculteurs sur le territoire permet de faire revivre certains territoires laissés à l'abandon : rénovation des bâtiments, des logements, réouverture des écoles, réouverture des commerces, création d'événements, de lieux de rencontres et à terme rendre les territoires ruraux plus attractifs.

#3 Contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire.

Les fermes multiples ou collectives permettent d'apporter une diversification des activités agricoles. Cela permet à la population d'avoir une plus grande diversité de produits locaux.

#4 Faire face aux aléas climatiques.

Une pluralité des activités agricoles permet d'avoir d'autres sources de revenus en cas de dégâts climatiques sur l'une d'entre elles. Les dégâts causés par le gel en 2021 et endommageant 80% des vignes et arbres fruitiers en Languedoc-Roussillon nous ont montré que le système agricole doit se tourner vers une pluralité d'activités agricoles voire une multifonctionnalité des fermes.

#5 Favoriser l'économie locale.

Installer des jeunes agriculteurs sur le territoire avec un projet de fermes à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal, ayant en plus une volonté de vente directe ou en circuit court permet de répondre à la demande des particuliers d'acheter des produits éthiques de meilleure qualité. Cela permet donc de favoriser des échanges monétaires locaux et de favoriser une entrée de trésorerie sur le territoire.

Comment agir ?

Mettre en place des outils pour favoriser l'installation agricole.

Favoriser les fermes multiples ou collectives, à taille humaine, respectueuse de l'environnement et du bien-être animal lors de la sélection des porteurs de projets à la Foncière Agricole d'Occitanie.

Moderniser la vision actuelle de l'agriculture pour aller vers des modèles qui correspondent davantage à la demande des porteurs de projets : agriculture paysanne, à taille humaine, respectueuse de l'environnement.

Diffuser et sensibiliser sur la Transmission Installation Multiple ou Collective.

48

Des exemples concrets



**EN ISÈRE
ILS L'ONT FAIT**

Anciennement dans le domaine de l'agroalimentaire en Rhône-Alpes, Amis, Anne, Sergues, Florence et Vincent, ont fait mûrir leur rêve de s'installer paysans dans la montagne iséroise. Après 2 ans de réflexion et de construction du projet, ils s'installent en Isère pour créer la Ferme collective de Sainte-Luce en 2001. Il s'agit d'une ferme où les 4 amis sont donc associés. Chacun d'entre eux a apporté une part égale de son savoir-faire, ancienne ferme laitière extensive.

20 ans après, ils sont 22 à travailler sur la ferme collective de Sainte-Luce dont 5 associés. Installés en agriculture biologique ils ont 40 vaches laitières pour la transformation fromagère. Ils vendent la viande des vaches de reformes en direct. Le petit lait de la fromagerie permet d'engraisser leurs cochons, valorisés pour la charcuterie. En plus de cela, ils possèdent une brasserie ainsi qu'une boulangerie en SAS. La farine est achetée à des producteurs locaux. Pour Vincent, « *Être salarié financièrement est essentiel. Pour cela il faut augmenter la valeur ajoutée sur la ferme* ». Ils arrivent aujourd'hui à se dégager l'équivalent de 2 SMIC par associé en plus du salaire des salariés et des charges salariales.

De manière complémentaire, ils ont un accueil pédagogique pour les scolaires. Une touche touristique est ajoutée à la ferme.

Le collectif est un moyen de faciliter le travail à la ferme et l'humain est une activité à part entière. Depuis le début, ils sont accompagnés par une médiatrice au sein de la Chambre d'Agriculture d'Isère. Vincent constate qu'« *il y a un réel frein culturel, qui nous pousse toujours à aller vers des performances individuelles et non vers le collectif, pourtant si riche* ».

Conseils
La construction d'un projet agricole nécessite entre 1 et 5 années selon la disponibilité des porteurs de projets dans la maturation de leur projet. **Prenez donc bien le temps de construire et penser votre projet** avant de vous lancer. Cf. Fiche N°10 pour être aiguillé vers des structures qui pourront vous aider.

L'humain est au cœur des fermes multiples ou collectives. Pour mettre à profit les avantages d'un collectif ou d'un réseau d'entraide entre voisins, il faut être clair sur les attentes et rôles de chacun. Une organisation claire, un contrat clair entre les parties, et l'intervention régulière d'un médiateur semblent être des points essentiels.

36

Des photos

Récit issu d'entretiens



**DANS LE HAUT-LANGUEDOC
ILS L'ONT FAIT**

Agathe et Ramzi sont installés à la ferme du Canalet en agriculture biologique depuis l'hiver 2019. Située à la Tour-sur-Orb dans l'Hérault, ils louent cette ferme via Terre de Liens.

Avant leur arrivée, la ferme du Canalet appartenait à la famille Sanchez. Malgré l'exode rural, ils ont entretenu la ferme et développé des productions arboricoles et maraîchères notamment via la culture de l'asperge. Habitant sur place, cette ferme a marqué bon nombre de Bédariéniens et habitants de la Haute-vallee de l'Orb. Cependant, **aucun repreneur n'a été identifié et la ferme est tombée à l'abandon.**

Face aux difficultés d'accès au foncier, les recherches d'une ferme où s'installer ont été longues pour Agathe et Ramzi. **Ils ont trouvé la ferme du Canalet en vente et se sont tournés vers Terre de Liens pour acquérir ce bien qui les intéressait.** En effet, le projet agricole d'Agathe et Ramzi était en accord avec les valeurs de Terre de Liens, ayant une volonté de créer une ferme paysanne à taille humaine, respectueuse de l'humain et de l'environnement et de fournir des produits de qualité. L'achat par Terre de Liens garantit le maintien en terres agricoles pour lutter contre la perte de SAU sur le territoire.

Bien que Terre de Liens a permis à Agathe et Ramzi d'accéder plus facilement au foncier agricole, les travaux de rénovations n'ont pas été de tout repos. Ils ont pu recevoir un peu d'aide de Terre de Liens qui propose une mobilisation ponctuelle de certains bénévoles pour aider les nouveaux installés à rénover le bâti. Après donc de laborieux travaux, ils lancent leur production en maraîchage. Ils vendent sur les marchés locaux. Les cèseriers et pomiers leur permettent d'étaler leur production dans la durée.

Ainsi, vendre à Terre de Liens a permis à Agathe et Ramzi de s'installer, à la ferme du Canalet de perdurer et surtout de redonner vie à ces terres agricoles.

27

Des photos

Récit issu d'entretiens

Contact : Elora DUTRANOIS
Chargée de mission agroécologie
agroecologie@parc-haut-languedoc.fr
06 74 10 77 23

NB : les livrets peuvent être mutualisés



Occitanie

Terre de Liens

Acteur de l'installation et de la transmission agricoles au sein des PAT occitans



Terre de Liens



Occitanie

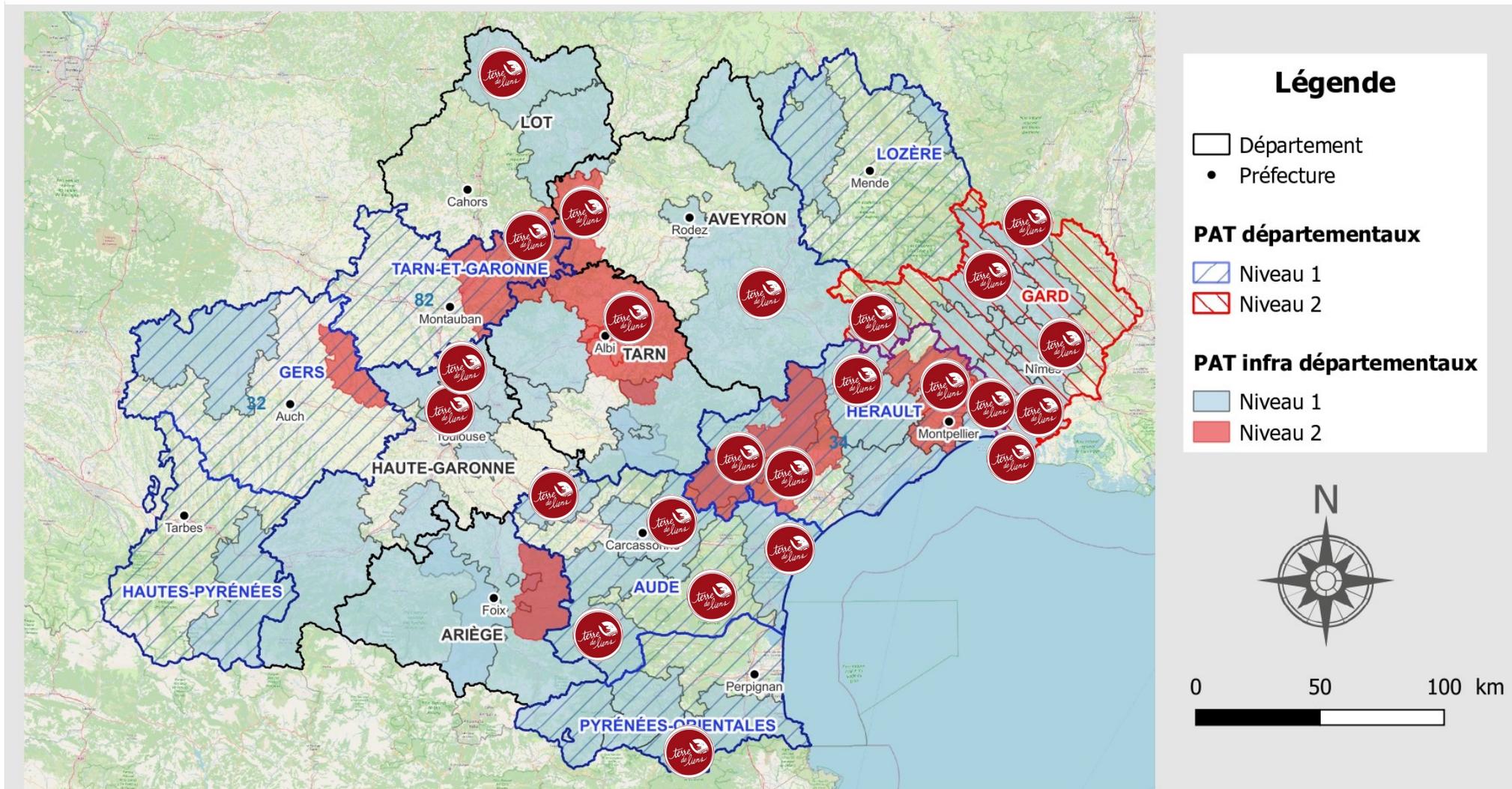


Enjeux

- Protéger le foncier agricole à long terme
- Faciliter installation et transmission agricoles

Grands axes d'actions

- Sensibiliser la population
- Achat de fermes grâce à la finance solidaire
- Accompagner les collectivités
- Faire évoluer les politiques publiques



Sources : ©IGN BD CARTO®, Données SRAL

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les cartes par département



Terre de Liens et les PAT en Occitanie



Les PAT

EPCI



Département



Pays



Parc



SCIC



Les actions

- Participation aux concertations PAT
- Sensibilisation/formation
- Diagnostic
- Stratégie foncière
- Veille foncière citoyenne

Les partenaires



Adear



Recherche



Chambres



Zoom sur une action audoise

Les diagnostics participatifs

 Réunion publique : portrait agricole de la commune



 Cartographie participative des terres à enjeux et des terres disponibles pour de l'installation

 Visites de terrain des parcelles



 Rencontre des acteurs clés du territoire sur l'installation et la transmission





Occitanie

Contactez-nous

Languedoc-Roussillon : a.matarin@terredeliens.org et lr@terredeliens.org

Midi-Pyrénées : g.lacaze@terredeliens.org et mp@terredeliens.org



LA FONCIÈRE AGRICOLE D'OCCITANIE

Objectif

Accompagner **des projets d'installation**, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne **seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques**



Alléger le bénéficiaire des charges financières et permettre au projet d'installation de voir le jour



la charge de l'investissement à un horizon de moyen terme



Maintenir le prix du foncier pour l'agriculteur : rachat du foncier à la fin, au prix fixé au début du portage

- La Foncière Agricole est une **Société par Actions Simplifiées**, filiale de la SEM ARAC Occitanie
- Une première capitalisation de 1,6 M€
- Un TRI de 1,25%



- **ARAC** Occitanie (Agence Régionale d'Aménagement et Construction)
- **SAFER** Occitanie
- **Chambre Régionale d'Agriculture** Occitanie
- **Coopération Agricole** Occitanie
- **Jeunes agriculteurs** Occitanie
- **Crédit Agricole** (5 caisses) : Languedoc, Sud Méditerranée, Nord Midi Pyrénées, Toulouse 31, Pyrénées Gascogne
- **Banque Populaire** (2 caisses) : Occitane et Sud
- **Caisse d'Épargne** Midi-Pyrénées

ET TYPE DE PROJET

Les modalités de portage

- **Achat du foncier** : la Foncière Agricole acquiert en lieu et place du porteur de projet l'emprise foncière
- **Durée du portage** : la FA conserve la propriété de cette emprise foncière pendant 4 à 9 ans et loue le terrain à l'agriculteur
- **Redevance annuelle** versée par l'exploitant :
 - Redevance de bail SAFER,
 - Frais de portage annuels,
 - Épargne.
- **Achat au terme du portage** : l'agriculteur acquiert au prix initial le foncier, déduit des montants épargnés pendant la durée de portage et moyennant le paiement des frais de portage dus au terme du portage

Type de projet

- **Réservé au foncier agricole hors bâti** (Inclusion possible du bâti si bâtiment indispensable à l'exploitation / montant maximum de 50K €)
- **Plafonné à 150 K€** maximum par dossier